



Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

3491, chemin Royal

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec), G0A 3S0

Téléphone : (418) 829-3100 Télécopieur : (418) 829-1004

Internet : www.msfoo.ca Courriel : info@msfoo.ca

Affaires municipales

Rappel taxation 2018

Un rappel pour débiter ce mois-ci. Les échéances pour le paiement des comptes de taxes 2018 étaient : le 1^{er} mars, le 1^{er} juillet et le 1^{er} novembre et le fait qu'il est de votre responsabilité de vous assurer de la réception de votre compte.

De même, vous devez faire en sorte que vos paiements parviennent au bureau municipal avant les dates d'échéances. Pour ceux qui auraient oublié le versement du 1^{er} juillet, il serait important de remédier à la situation le plus rapidement possible pour limiter les frais et les intérêts.

Permis de construction et certificats d'autorisation

Maintenant, comme chaque année, l'été est synonyme de travaux extérieurs. Plusieurs d'entre vous songeront sans doute à modifier certains éléments sur leur propriété. Alors, avant d'effectuer vos travaux ou modifications, **la première étape incontournable** est de vérifier avec la Municipalité s'il est requis de déposer une demande de permis ou de certificat d'autorisation. Ceci, pour éviter tous problèmes ou mauvaises surprises.

N'oubliez pas qu'au moins deux paliers administratifs différents sinon trois dans certains cas (*Municipalité, ministère de la Culture et des Communications et Commission de protection du territoire agricole*) doivent se prononcer sur votre projet.

Ces démarches comportent des délais variables ce qui fait de la préparation des documents requis à l'analyse de votre dossier l'étape la plus importante de votre projet. Malheureusement, c'est souvent celle qui est la plus négligée !

Alors, pour bien préparer votre demande des outils sont disponibles en tout temps pour vous sur le site Internet de la MRC de l'Île d'Orléans par les liens suivants :

<http://mrc.iledorleans.com/stock/fra/fiche-des-plans-complets-a-lechelle-unedemarche-simple-en-3-etapes.pdf> et

<http://mrc.iledorleans.com/stock/fra/fiche-documents-asoumettre-a-la-municipalite.pdf>, pour ceux qui ne sont pas familiers avec Internet, nous avons ces documents en format papier à la Mairie de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans où le personnel fera toujours tout ce qui est possible pour favoriser la concrétisation de vos projets. Toutefois, sans une collaboration active de votre part, ce processus peut rapidement devenir très ardu.

Vidange des fosses septiques individuelles

Un autre domaine où la collaboration est la clef du succès est celui de la vidange des fosses septiques individuelles. Depuis quelques années, cette opération est sous la responsabilité de la Municipalité. En 2018, nous compléterons le cycle complet débuté l'an dernier, donc toutes les propriétés du secteur sud de la Municipalité seront visitées cet été. Les citoyens concernés seront informés quelques semaines à l'avance et les vidanges devraient être terminées au début de septembre. **Il est important de vous assurer de l'accessibilité de votre installation pour ainsi éviter les frais supplémentaires qui sont prévus au règlement.**

Pour ceux qui désirent une vidange hors calendrier ou spéciale, il faut prévoir deux jours ouvrables de délais et appeler au bureau municipal aux heures régulières pour qu'une visite soit planifiée. Cette visite sera par la suite facturée selon la réglementation en vigueur.

Bon voisinage

Poursuivons avec un rappel amical !

La Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tient à rappeler à ses citoyens et à ses visiteurs que plusieurs règlements sont en vigueur pour que chacun puisse jouir de sa propriété ou de son séjour dans le respect des gens qui l'entourent. Que ce soit le règlement sur les nuisances, sur le stationnement, sur les animaux ou tout autre règlement en vigueur, ces règlements existent avant tout pour gérer les excès!

Nous vous invitons donc à faire preuve de civisme et de tolérance et la saison estivale n'en sera que plus agréable pour tous !

Sécurité publique

D'ailleurs, dans le but de s'assurer de la sécurité et du bien-être de ses citoyens le conseil municipal a résolu de signer l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un protocole local d'intervention d'urgence hors route ou en milieu isolé avec ses voisines de l'Île d'Orléans. Une résolution permettra aussi d'harmoniser la couverture des services de premiers répondants avec celle des pompiers par la signature prochaine d'une entente avec la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans.

Services municipaux

En plus de la sécurité et de la quiétude de ses citoyens, le conseil municipal a aussi à cœur d'améliorer les services municipaux. Pour ce faire, il a choisi d'appuyer financièrement la Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans et l'Association des Bénévoles de l'Île-d'Orléans. De plus, deux services d'accès Internet par WIFI seront mis en place d'ici la fin de l'été. Ils seront déployés dans le secteur du village autour de la Mairie et du centre le Sillon pour le premier et sur le site du Parc de la Tour-du-Nordet pour le second. Il s'agira d'accès public et gratuit!

Urbanisme et voirie

Finalement, dans un esprit d'écoute de ses citoyens, le conseil municipal a choisi d'appuyer le manifeste pour un site patrimonial humain et vivant présenté par le regroupement de citoyens de l'Île-d'Orléans et de recueillir les signatures d'appui à la pétition présentée par ce regroupement. Du côté de la voirie,

pour remédier à une problématique vécue par la Municipalité depuis plusieurs années pour permettre l'aménagement d'une voie de retournement au bout de la route d'Argentenay le conseil a résolu de faire l'acquisition du terrain situé près de l'extrémité est de la route d'Argentenay sur le lot 189-8.

Là-dessus, nous vous souhaitons un très bel été et nous vous donnons rendez-vous pour la prochaine séance du conseil municipal qui est prévue le 1^{er} août 2018 dès 20 h, à la salle du conseil du centre le Sillon qui, **notez-le bien, se tiendra un mercredi !**

Marco Langlois, g.m.a.
Directeur général/secrétaire-trésorier